



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	21
Procurations :	2
Votants :	23
Date de convocation :	03/04/2026

Séance du jeudi 16 avril 2026 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la maison de la culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSE, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Corinne SCHLUCK, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER.

PROCURATIONS : Martine DAREUX donne procuration à Jacques GABRIEL, Éric ZAMPIERI à Jean-Luc CARSALADE.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

Délibération n° 2026-021

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Vote du budget principal 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;

VU les documents budgétaires présentés au conseil municipal ;

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires du budget principal 2026 sont présentées en équilibre, tant en recettes qu'en dépenses et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder au vote du budget Primitif 2026 du budget principal ;
- ADOPTE le budget 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 547 176.03	2 547 176.03
Section d'investissement	1 128 940.77	1 128 940.77
TOTAL	3 676 116.80	3 676 116.80

Pavie, le 22 avril 2026
Le Maire,

Jean-Michel BLAY

